



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée que lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 9 novembre 2020 à 19h30 en la salle du conseil municipal située au 601, chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac (Qc) J8C 2Z8 ou en visioconférence dépendamment du décret ministériel, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. DM-2020-147 :

Adresse: 423 chemin Lacasse

Lot(s): 29-5, 29-3-P, 29-P et 29-6P, Canton de Beresford

Objet :

Permettre la construction d'un garage privé isolé du même style architectural que la maison principale disposant de murs d'une hauteur maximale de 7,93 mètres sur les façades avant et arrières et 4,75 mètres sur les façades latérales, hauteur de murs qui dépasse la norme de hauteur maximale des murs de 3,7 mètres.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Si la séance se tient par visioconférence, toute personne pourra, par écrit, transmettre toute observation ou commentaire concernant cette demande au plus tard le 10 août à 19h30 : directiongenerale@ivry-sur-le-lac.qc.ca. Ces messages reçus le cas échéant seront transmis aux membres du conseil avant la prise de décision.

Donné à Ivry-sur-le-Lac, le 16 octobre 2020

Josiane Alarie
Directrice générale
et secrétaire-trésorière